

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 28 MARS 2024****Extrait du registre des délibérations**  
**République Française****N°DEL\_2024\_021****CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DE CHATOU ET L'ASSOCIATION ARTS EN SEINE POUR L'EDITION ELEKTRIC PARK 2024**

L'an deux mille vingt quatre, le vingt huit mars à 20 h 30

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par le Maire, le , s'est assemblé dans l'Auditorium du Conservatoire, 85 boulevard de la République, sous la présidence de Monsieur Eric DUMOULIN .

**Présents :**

Eric DUMOULIN, Michèle GRELLIER, Paul MARSAL, Inès de MARCILLAC, Pierre ARRIVETZ, Virginie MINART-GIVERNE, Vincent GRZECZKOWICZ, Véronique FABIEN-SOULE, François SCHMITT, Véronique CHANTEGRELET, Nicole CABLAN-GUEROULT, Olivier LASSAL, Pascale PATAT, Cécile DELAUNAY, Jean-Baptiste GODILLON, Véronique LIGNIER, Laurence BOUDER, Arménio SANTOS, Sandrine COMBASTEIL, Christelle HANNEBELLE, Laurent LEFEVRE, Arnaud BEAUVOIR, Pierre GUILLET, Béatrice BELLINI, José TOMAS, Yves ENGLER, Edith MOLDOVAN, Franck PACQUET

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Pascal PONTY à Eric DUMOULIN, Malika BARRY à Michèle GRELLIER, Laurence GNEMMI à Laurent LEFEVRE, Emmanuel LOEVENBRUCK à Vincent GRZECZKOWICZ, Dominique BAUD à Edith MOLDOVAN, Laurent MALOCHET à Christelle HANNEBELLE, Levon MINASSIAN à François SCHMITT, Jean-Manuel PARANHOS à Inès de MARCILLAC, Sophie LEFEBURE à Paul MARSAL, Nathalie MOULIN à Véronique FABIEN-SOULE

**Absents :**

Aymeric TONNEAU

**Secrétaire :**

Vincent GRZECZKOWICZ

Les 28 membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 39.

**NOTE DE SYNTHESE**

La Ville de Chatou accueille depuis 2010 le Festival Elektric Park, événement important de la vie culturelle catovienne proposant une programmation musicale électro qui rassemble plus de 30 000 festivaliers. Outre une programmation musicale électro, ce festival accueille des animations, des villages de stands, des performances artistiques, des manèges à sensations et des associations de prévention.

L'organisation de cet événement a toujours été confiée à l'Association ARTSENSEINE et se déroule habituellement le 1er week-end de septembre.

Le dernier conventionnement liant la commune de Chatou et l'association Arts en Seine a pris fin en septembre 2023. Un nouveau conventionnement devait être envisagé pour les 3 ans à venir, conventionnement mettant à disposition du festival Elektric Park le parc et une partie du mail de l'île des Impressionnistes.

L'année 2024 étant l'année des Jeux Olympiques en France, les organisateurs du festival se sont vus refuser l'organisation du festival Elektric Park 2024 pour les 30 et 31 août 2024, la loi olympique faisant foi alors que les réservations avaient déjà commencé.

Afin d'accompagner une nouvelle édition la ville a souhaité maintenir une date « Elektric Park » dans sa programmation et a proposé le 15 juin 2024 aux organisateurs. Cette proposition de date unique sous un format inédit s'inscrit dans la politique d'intérêt local qu'entend poursuivre la Commune par l'organisation de manifestations culturelles et diversifiées sur son territoire.

Les organisateurs ont revu leur organisation pour s'ajuster sur ce nouveau format tout en sollicitant de la Ville une aide financière. Le changement de date, sur une date unique et à une période commercialement moins pertinente et la prise en charge financière des forces de l'ordre et des pompiers qui seront présents sur la durée du festival, contribuent en effet à déséquilibrer l'économie générale de l'évènement.

Au vu de ces éléments, la commune de Chatou a accepté de mettre à disposition gracieusement le parc de l'île des Impressionnistes dont elle est propriétaire pour accueillir le projet ainsi qu'une subvention exceptionnelle de 15 000 €. Elle assumera également la prise en charge de son personnel dans l'organisation technique et sécuritaire du festival. En contrepartie, l'association Arts en Seine proposera au public adolescent une démonstration/Conférence du métier de DJ ainsi que des places gratuites pour le festival.

Ces dispositions particulières ne valent que pour l'édition 2024 au vu des conditions inédites liées à l'organisation des Jeux Olympiques en France et conduisant la Préfecture de Police à refuser l'organisation du festival Elektric Park sur la même période.

## **DELIBERATION**

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission Culture, Tourisme, Événementiel et Développement Économique et commercial en date du 13 mars 2024,

Considérant l'impossibilité pour la Ville de Chatou de maintenir l'édition 2024 du festival Elektric Park le premier week-end de septembre en raison de l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques sur décision de la Préfecture de police qui n'aurait non seulement pas mis les forces de police à disposition ni délivré d'autorisation,

Considérant que dans le cadre de la politique sécuritaire de la commune et le plan vigipirate en place, il revient à la ville de s'assurer que les conditions de sécurité seront optimales sur ce type de manifestation,

Considérant que l'annulation de l'édition 2024 du festival aurait signifié la fin du festival qui n'aurait pas pu reprendre en 2025 pour des motifs économiques et programmatiques,

Considérant que le festival Elektric Park s'inscrit dans la politique d'intérêt local qu'entend poursuivre la commune par l'organisation de manifestations culturelles et diversifiées sur son territoire,

Considérant l'importance de ce festival auprès notamment des jeunes de notre territoire,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

**DECIDE :**

- **d'approuver** les termes de la convention de mise à disposition de l'île et du mail des Impressionnistes dans le cadre de l'organisation du Festival Elektric Park le 15 juin 2024,
- **d'autoriser** le Maire à signer ladite convention ainsi que tous documents y afférents,
- **d'autoriser** le versement d'une subvention exceptionnelle de 15 000 €.

Par 36 voix POUR, 2 voix CONTRE, 0 ABSTENTION(S),

Contre :

Pierre GUILLET, José TOMAS

Publiée le : 29/03/2024